



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 010-2019 POUR POURVOIR À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC AIMÉ-PIETTE, AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 638 000 \$ ET PRÉVOYANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS :

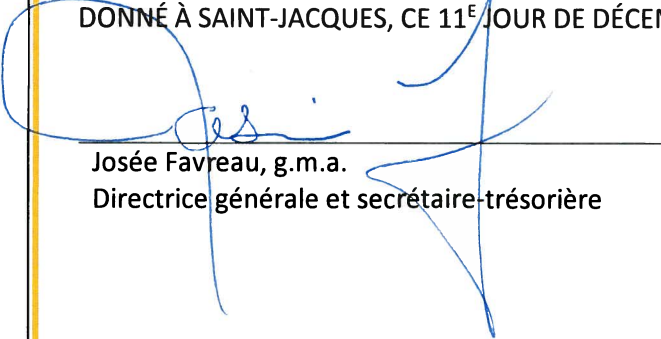
QUE le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 7 octobre 2019, a adopté le règlement suivant :

010-2019 : RÈGLEMENT POUR POURVOIR À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC AIMÉ-PIETTE, AUTORISANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 638 000 \$ ET PRÉVOYANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

QUE toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, aux heures normales de bureau.

QUE le règlement numéro 010-2019 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 10^e jour de décembre 2019.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 11^E JOUR DE DÉCEMBRE 2019.



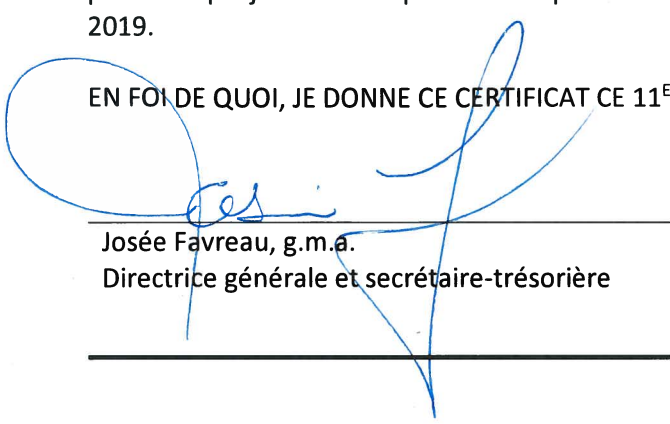
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 11 décembre 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 11 décembre 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 11^E JOUR DE DÉCEMBRE 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
